

# CENTRE de GEST

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### d'EURE-ET-LOIR

#### Séance du 27 septembre 2024

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

17

**Pouvoirs :**

2

**Nombre d'absents**

10

**Nombre de votants**

19

**Quorum**

14

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 septembre 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Étaient présents :**

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Héléne DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,

**Pouvoirs :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES, a donné pouvoir à Héléne DENIEAULT,

**Absents excusés :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

- Laurent ARCHENAUULT, *Payeur départemental*

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF,

**Assistaient également :**

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Séance du 27 septembre 2024

**Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », session 2024**

Exposé de Madame Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente en charge des concours et des examens professionnels :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a organisé l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », au titre de l'année 2024, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	12 avril 2023
Période de retrait des dossiers d'inscription	Du 23 mai 2023 au 28 juin 2023
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	6 juillet 2023
Epreuve écrite d'admissibilité	18 janvier 2024
Réunion du jury d'admissibilité	14 mars 2024
Epreuves pratiques d'admission	Les 29 et 30 avril 2024, le 6 mai 2024
Réunion du jury d'admission	14 mai 2024

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	72
Admis à concourir	71
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	67
Admissibles	62
Présents aux épreuves pratiques d'admission	60
Lauréats	48

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret n°85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration doit arrêter le coût réel de cet examen professionnel.

La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION,	COÛT
Assurance	78,50
Location de salle	87,65
Impressions	101,49
Fourniture de sujets	406,90
Frais de personnel	11 289,00
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	171,20
Indemnités des membres du jury	2 599,57
Frais indirects (21.88€ x nombre d'inscrits)	1 707,84
<b>COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS</b>	<b>16 442,15</b>
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	<b>342,54€</b>

Il est proposé au Conseil d'administration, d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », au titre de l'année 2024.

Coût total réel du concours : **16 442,15 €**  
Coût par lauréat : **342,54 € arrondi à 343 €**

Les membres du Bureau, réunis le 12 septembre 2024, ont émis un avis favorable.

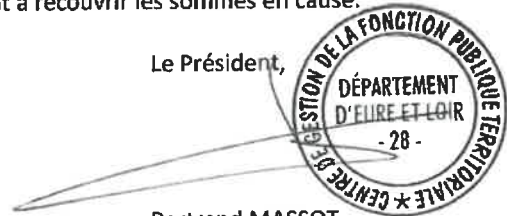
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « espaces naturels, espaces verts », au titre de l'année 2024 :

Coût total réel du concours : **16 442,15 €**  
Coût par lauréat : **342,54 € arrondi à 343 €**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les sommes en cause.

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le :  
Par délégation,  
La Directrice Générale  
Gabrielle BARRETT

- 2 OCT. 2024